M. Lévesque me rappelle qu'à la dernière session du Parlement, la proposition stipulait que ce comité pouvait siéger pendant que la Chambre est en session afin d'accommoder les témoins. Voudriez-vous que cette proposition soit faite dans le même sens cette fois? Monsieur Tardif, vous avez présenté la motion et comme je l'ai dit, le secrétaire m'a rappelé qu'à la dernière session la motion stipulait que ce comité avait l'autorisation de siéger pendant que la Chambre siège, afin d'accommoder les témoins lorsqu'ils sont ici.

M. TARDIF: Voulez-vous dire accommoder les témoins qui ne pourraient être ici autrement durant la session?

Le président: Non. Je crois que ceci veut dire que normalement nous ne siégeons pas pendant que la Chambre siège et nous pouvons le faire seulement si les circonstances l'exigent.

M. TARDIF: Je suis tout à fait d'accord si c'est rédigé de cette façon.

Le président: Est-ce conforme au souhait des membres du comité?

Des voix: Accepté.

Le président: Avant de laisser les questions de procédure, peut-être devrions-nous consacrer quelques instants à la question du quorum. Lors de la dernière session nous n'avons pas réduit le quorum ni demandé qu'il soit réduit à moins de 20. Qu'en dites-vous, messieurs?

M. CARDIFF: Qu'était-il l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Vingt.

M. Pigeon: Je crois que le quorum devrait demeurer le même.

Le PRÉSIDENT: Est-il accepté que nous ne demandions aucune réduction du quorum?

Des voix: Accepté.

Le président: Je veux souligner un ou deux points de plus.

M. Lévesque a lu le procès-verbal de la réunion du sous-comité et a mentionné que ce dernier avait décidé de demander à la Chambre un ordre de renvoi afin que ce comité puisse retourner aussitôt que possible au problème du blé de provende. Nous avons communiqué avec le ministre à ce sujet et j'espère que nous recevrons cet ordre sous peu, de façon à ce que lorsque nous terminerons l'étude de cette question, qui est maintenant devant nous, nous puissions être dans la possibilité d'y revenir et de déterminer l'étude de la question du blé de provende de l'Est qui a été commencée à la dernière session.

Peut-être des membres du comité se souviendront-ils que le ministre de l'Agriculture a mentionné à la Chambre, mardi, qu'il espérait que ce comité fasse une tournée du Canada afin d'étudier l'agriculture dans diverses régions. Si cela se réalise tel que suggéré par le ministre, je crois que nous serons alors plus aptes à obtenir des renseignements de premier ordre concernant la question du blé de provende dans l'Est, ce qui pourrait nous être d'une grande utilité pour terminer notre étude. Je veux rappeler aux membres du comité le vœu exprimé par le sous-comité à l'effet qu'ils nous fassent connaître les témoins qu'ils veulent entendre sur la question du tabac. Je sais que M. Pigeon a une suggestion à nous faire. Je vous demanderais de bien vouloir informer M. Lévesque tout de suite après la réunion, si possible, et lui remettre les noms des témoins ou organisations qui, selon vous, devraient être convoqués devant le comité.

Passons à autre chose. Puis-je lire encore l'ordre de renvoi, afin que nous l'ayons bien à l'esprit. Ceci est le mandat dont nous devrons nous occuper ce matin et jusqu'à la fin de cette étude. L'ordre de renvoi se lit comme il suit:

Que, afin d'assurer la survivance du rôle essentiel joué par l'industrie du tabac dans l'économie de la nation, le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à étudier les possibilités actuelles